

Améliorations de l'accessibilité et de l'éclairage du sentier au Lieu historique national du Fort George

Juin 2015

Ce qui suit est un compte-rendu archéologique effectué par le représentant en archéologie terrestre de Parcs Canada des travaux proposés qui auront lieu au Lieu historique national de Fort George, à Niagara. Les travaux se composeront de trois projets :

1. Agrandir et refermer les sentiers existants qui relient le stationnement au Centre d'information et qui se prolongent dans le Fort, reliant les divers fortins et bâtiments. Cela comprendra aussi le retrait, le nivellement et le réensemencement ou l'engazonnement d'un « sentier d'entrée redondant » à partir du stationnement d'autobus jusqu'au chemin du village.
2. Retirer un ancien système d'éclairage et installer un nouveau système électrique, y compris des lampes à DEL, sur divers bâtiments et sur les lampadaires qui seront installés prochainement.
3. Élargir et asphalté le sentier menant à la poudrière en ajustant la pente pour offrir une meilleure accessibilité aux fauteuils roulants.

Un compte-rendu archéologique similaire des notes d'inspections, des photos du site et des rapports archéologiques par un représentant en archéologie terrestre de Parcs Canada a été effectué en mai 2015 pour les travaux du sentier, sans aucune connaissance des travaux proposés relatifs à l'accessibilité à la poudrière et à l'électricité. Les recommandations faites à ce moment-là restent valables et sont indiquées de nouveau ici :

1. L'équipement lourd utilisé pour ce repavage devrait rester sur les surfaces du sentier établi autant que possible. Les contraintes opérationnelles 303.07.01 énoncent que « la circulation publique ne doit être autorisée que sur la surface compactée finale de la deuxième application d'enduit superficiel » (OPSS 303 Nov 09.pdf). Il est aussi possible que les véhicules du personnel doivent être stationnés à l'extérieur du fort, dans la mesure du possible. On espère que cela évitera la création d'ornières sur la surface de défilé.
2. La majeure partie de la surface de défilé et tout le fort en fait est une reconstruction datant des années 1930. Depuis ce temps, de nombreuses canalisations de services publics et améliorations du fort ont perturbé davantage les ressources archéologiques sous-jacentes. Il a été noté que quelques services ont été installés en parallèle aux sentiers. Cependant, des couches de culture ont été trouvées intactes lors de travaux antérieurs des Parcs sous ces remblais et ces couches de reconstruction. Ces couches culturelles apparaissent à diverses profondeurs, donc même si aucune zone archéologique « dégagée » n'existe, si les excavations de construction sont limitées à une profondeur de 150 mm comme indiqué dans le rapport Ainley, il pourrait y avoir une préoccupation archéologique minimale À L'INTÉRIEUR du fort. Toutefois, un archéologue devrait être présent lors des excavations dans l'éventualité où des ressources culturelles seraient découvertes.
3. Le sentier et le prolongement de la bretelle d'accès près du stationnement et du Centre d'information sont les zones les plus préoccupantes. Des ressources de niveau 1 intactes (maintenant appelées ressources culturelles d'importance historique nationale) ont été observées dans cette zone. Cette zone nécessitera une « vérification au sol » qui peut être effectuée au moyen de sondages le long des prolongements du sentier et de l'élargissement de la bretelle, ou par d'autres méthodes.

Un plan de travail mis à jour, reçu en juin, indiquant les travaux en électricité, avec les sondages à la tarière effectués par le personnel du site sur les sentiers, et les communications avec l'unité de gestion ont permis de clarifier certaines des recommandations ci-dessus.

La zone du stationnement et les sentiers :

Le plan du parc qui consiste à retirer un sentier redondant du stationnement d'autobus au chemin du village impliquera des travaux de nivellement et de réensemencement ou d'engazonnement. Comme indiqué ci-dessus au point 3, la zone entourant le stationnement ne contient pas de restes archéologiques importants (c'est-à-dire de tranchées américaines). La profondeur de la couche de gravier de ce sentier est inconnue. Des sondages à la tarière effectués sur le sentier à partir du stationnement jusqu'au Centre d'information ont indiqué la présence d'une fondation de matériaux granuleux tassée et meuble de 40,64 cm (16 po). Le sondage à la tarière d'autres sentiers indique un lit de gravier de 22,86 à 35,56 cm (9 à 14 po). Le plan de travail actuel indique que le lit de gravier existant de ces autres sentiers sera conservé et élargi pour le repavage.

Mesures d'atténuation archéologiques :

Il faut faire preuve de prudence afin de retirer seulement le lit de gravier existant sur ce stationnement jusqu'au sentier du chemin du village. L'excavation doit s'arrêter au-dessus du sol non perturbé. La couche de gravier de 22,86 à 40,64 cm (9 à 16 po) présente dans les autres sentiers constituerait une protection adéquate des ressources culturelles contre le repavage et l'installation de bornes éclairante planifiées pourvu que le repavage et les lignes électriques *suivent l'empreinte du sentier actuel et ne dépassent pas le lit de gravier existant.*

L'unité de gestion a indiqué que l'installation des bornes du stationnement sera suspendue jusqu'à ce que la zone soit réaménagée conjointement à la Ville de Niagara-on-the-Lake. *Une nouvelle conception ou un nouvel ajustement au stationnement et aux sentiers associés doivent être transmis au représentant en archéologie terrestre de Parcs Canada pour un examen plus approfondi.*

Nouvel éclairage pour la santé au travail et la sécurité publique :

Ces travaux impliqueront l'installation de nouvelles lampes à DEL sur les bâtiments et les bornes nouvellement installées. Puisque l'installation de ces dernières sera effectuée en utilisant des conduits électriques existants (le parc estime que ce sera le cas pour 90 % des travaux) et des façades de bâtiments, ce projet ne soulève que très peu d'inquiétude au point de vue archéologique. En revanche, la nouvelle tranchée qui sera excavée à partir du fortin 1 jusqu'au Cottage est préoccupante. Le parc a déclaré qu'ils chercheront à utiliser des méthodes de labour et de forage directionnel plus respectueuses de l'archéologie. Cependant, l'existence de ressources culturelles importantes enfouies dans cette zone, dont la Maison de 1815 (19H2, excavée en 1973), requiert une approche prudente quant à ces forage ou excavation de tranchée.

Mesures d'atténuation archéologiques :

Il n'y a pas d'information disponible en ce moment quant à la méthode ou la profondeur de l'excavation, cependant une approche prudente est recommandée pour éviter tout impact sur les ressources culturelles. Il est recommandé que les mesures d'atténuation archéologiques soient prises avant cette

excavation de tranchée, particulièrement aux points d'entrée et de sortie pour le forage (si des puits d'entrée ou de sortie sont creusés) et dans l'éventualité où des ressources culturelles sont retrouvées.

Une fois que les méthode et profondeur d'excavation définitives seront connues, le représentant en archéologie terrestre de Parcs Canada effectuera une évaluation finale de l'atténuation archéologique.

Sentier et pente de la poudrière :

Il s'agit de la zone la plus préoccupante puisque la poudrière est le seul bâtiment original restant sur le site. La pente menant au talus vers la poudrière est considérée comme dangereuse d'accès. En 1993, le parc a tenté de remédier à ce problème en allongeant le sentier, en créant un lacet et en diminuant le niveau de la pente à 1:12. À ce moment-là, le parc a estimé que le retrait de sol a probablement créé une perturbation d'une profondeur de 0,26 à 0,41 m. Les Parcs ont excavé trois unités de contrôle (19H3D, 3E et 3F) pour comprendre la stratigraphie de cette zone. Ces unités de contrôle ont permis de trouver une couche de reconstruction du fort de 1937 à environ 40 à 50 cm sous la surface. Cela indiquerait que des remblais ont été utilisés pour niveler le sentier lors de la reconstruction ou depuis celle-ci. Toutefois, *aucune unité d'excavation n'a été effectuée en dehors du sentier dans la pente du talus.*

Mesures d'atténuation archéologiques :

L'unité de gestion a laissé entendre que le site espérait « construire et non pas creuser » afin de corriger la pente. Cette addition de sol serait la recommandation privilégiée pour ce faire de même que de s'en tenir à l'empreinte du sentier existant. Une fois que les plans définitifs pour l'amélioration de cette pente seront disponibles, il est recommandé que l'unité de gestion les transmette au représentant en archéologie terrestre de Parcs Canada afin que des mesures d'atténuation puissent être créées. Une communication récente avec l'unité de gestion a laissé entendre que ces travaux pourraient aussi être suspendus. Une fois que les plans définitifs seront prêts, l'unité de gestion devra les transmettre au représentant en archéologie terrestre de Parcs Canada afin que soit complété un examen plus approfondi des stratégies d'atténuation archéologiques.